



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Marne

Séance du 14 juin 2022

Châlons-en-Champagne, le 14/06/22

Affaire suivie par : Céline GARDEL
Tél. : 03.26.70.80.13
Service Urbanisme/cellule planification et légalité
Mèl. : ddt-cdpenaf@marne.gouv.fr

Réf. : SU/CPL

La Directrice départementale des territoires

à

Monsieur le Maire
de la Commune de POCANCY

Objet : Avis sur le projet de PLU de POCANCY au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, STECAL.

Le projet de PLU de la commune de POCANCY arrêté, a été soumis pour avis à la CDPENAF au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, STECAL. Le dossier de saisine de la CDPENAF réceptionné le 25 avril 2022, a été présenté en séance du 14 juin 2022, et vous trouverez ci-après l'avis émis par les membres de la commission.

AVIS

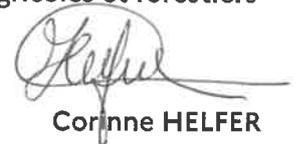
Le projet de PLU est présenté :

au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, STECAL

- Secteur Nt (0,475ha)

Après délibérations et votes des membres la commission émet un **avis favorable à l'unanimité**

**Pour la Présidente de la commission départementale de la préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers**



Corinne HELFER